



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 48675

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le programme de maîtrise des pollutions dans les bâtiments d'élevage. Suite à un rapport de l'inspection des finances, le ministère se prépare à réorienter ce programme vers une plus grande maîtrise des coûts et le renforcement de la cohérence environnementale, ce qui soulève de nombreuses inquiétudes dans le monde agricole. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités et les conséquences de cette réorientation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris la décision de poursuivre le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), mais en le réorientant pour améliorer son efficacité environnementale tout en maîtrisant mieux les coûts. A l'issue de cette réorientation, le programme sera accessible à des exploitations de plus petite taille situées dans des zones prioritaires en regard de la qualité des eaux. Les investissements strictement nécessaires à la prévention et à la réduction des pollutions continueront d'être aidés. Un souci de solidarité et d'équité vis-à-vis des éleveurs a guidé l'élaboration des modalités pratiques de la réforme du programme. Ces modalités ont fait l'objet d'une importante concertation entre le ministère de l'agriculture et de la pêche et les organisations professionnelles agricoles. Elles doivent maintenant être validées par la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48675

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4067

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6451